



Révision du Code du porc

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs a été publié en 2014. Idéalement, les codes de pratiques sont révisés tous les cinq ans, de sorte que le Conseil canadien du porc collabore avec le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage afin d'effectuer un examen limité. Les groupes de travail examinent les progrès de la recherche, la valeur du Code et les défis identifiés pour sa mise en œuvre. La confirmation des révisions est prévue pour la fin de l'année. Un examen plus approfondi du Code sera effectué en 2024.

L'AGA 2020 de l'ACPV-CASV aura lieu à Saskatoon

En 2020, notre AGA aura lieu en même temps que l'AGA de la WCASV. La conférence WCASV se tiendra à l'hôtel Delta Bessborough, à Saskatoon, du 28 au 30 octobre 2020. L'AGA de l'ACPV-CASV aura lieu dans l'après-midi/soirée du mercredi 28 octobre. Plus de détails concernant l'AGA de l'ACPV-CASV seront fournis plus près de cette date.

Nouveau site Web de l'ACPV-CASV à venir plus tard cet automne

Le site Web de l'ACPV-CASV existant se trouve sur une plate-forme désuète, très lourde à mettre à jour et fréquemment entachée d'erreurs. Nous avons commencé à créer un nouveau site Web qui sera beaucoup plus convivial et informatif pour les membres.

Rappel : Publicité dans le bulletin de l'ACPV-CASV

ACPV-CASV accepte les annonces classées (p. ex. offres d'emploi) dans le bulletin électronique. Une annonce classée coûte 125 \$ par semaine. Pour les publicités de type promotionnel et de marketing, nous offrons une bannière publicitaire à 500 \$ par semaine. Le bulletin ACPV-CASV est envoyé à 180 membres chaque semaine. Si vous êtes intéressé à annoncer dans le bulletin, veuillez communiquer avec Krista Bates au bureau de l'ACPV-CASV à krista.tfio@bell.net, 519-669-3350.

Peste porcine africaine

La PPA continue d'être un sujet de discussion lors des appels mensuels entre le Conseil canadien du porc (CCP) et les membres du Conseil d'administration de l'ACPV-CASV. Au début de septembre, nous avons distribué à tous les membres de l'ACPV-CASV une mise à jour des activités du CPC au chapitre de la PPA. Beaucoup d'information et de ressources pour vétérinaires et producteurs sont affichées sur le site Web <https://www.cpc-ccp.com/francais/african-swine-fever>

La peste porcine africaine est une maladie à déclaration obligatoire au niveau fédéral. Cela signifie que les propriétaires d'animaux, les vétérinaires et les laboratoires sont tenus de signaler immédiatement la présence d'un animal contaminé ou soupçonné d'être contaminé par une de ces maladies à un [vétérinaire de district de l'ACIA](#). Comme nous l'avons suggéré dans un courriel précédent, les vétérinaires devraient ajouter les coordonnées de votre vétérinaire de district de l'ACIA dans votre téléphone et sur votre ordinateur. Le lien surligné vous mènera à une liste des bureaux de district de l'ACIA.

Nouveau Règlement sur les transports - Loi sur la santé des animaux

Le Règlement modifié sur le transport en vertu de la Loi sur la santé des animaux entrera en vigueur en février 2020. Cette réglementation s'applique à toute personne impliquée directement ou indirectement dans le transport d'animaux vivants. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter : les propriétaires d'animaux, les transporteurs, les transformateurs, les centres de rassemblement (marchés aux enchères, parcs de rassemblement et postes d'alimentation, d'eau et de repos).

Le texte intégral du nouveau règlement peut être lu [ici](#). L'Agence canadienne d'inspection des aliments a également publié un document d'orientation pour accompagner le nouveau règlement. Le document d'orientation est disponible en ligne [ici](#). Veuillez noter que le document d'orientation sera mis à jour plus tard cette année et avant la mise en œuvre du nouveau règlement. Le document d'orientation est très important puisqu'il développe et explique l'intention du règlement.

Les membres de l'ACPV-CASV devraient bien étudier les définitions des animaux compromis et inaptes dans le nouveau règlement et dans le document d'orientation.

Un animal compromis peut être transporté si :

- il est isolé à bord;
- il est chargé et déchargé individuellement sans avoir à franchir aucune rampe à l'intérieur du véhicule;
- des mesures sont prises pour prévenir les souffrances, les blessures ou la mort de l'animal pendant le chargement, le confinement, le transport et le déchargement; et
- il est transporté directement à l'endroit le plus proche où il peut recevoir des soins ou être abattu sans cruauté.

Un animal inapte ne peut être transporté pour abattage ou vers un centre de

rassemblement. Il peut être transporté directement à l'endroit où il peut recevoir des soins vétérinaires si :

- a) il est chargé et déchargé individuellement sans avoir à franchir aucune rampe à l'intérieur du véhicule;
- b) il est isolé pendant le confinement et le transport;
- c) des mesures sont prises pour éviter que l'animal ne souffre inutilement, ne se blesse ou ne meure pendant le chargement, le confinement, le transport et le déchargement; et
- d) un vétérinaire recommande que l'animal soit transporté pour recevoir des soins vétérinaires.

Santé animale Canada

Les organisations nationales représentant les industries de la viande rouge, des produits laitiers et de la transformation se sont regroupées pour promouvoir le développement de « Santé animale Canada » qui devrait devenir un nouveau modèle de gouvernance fondé sur un partenariat industrie-gouvernement pour la prise de décisions, le partage des ressources et la gestion.

Les objectifs de Santé animale Canada sont de :

- renforcer les capacités de prévention et d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le domaine des maladies animales ;
- réduire la fragmentation des responsabilités ;
- établir la durabilité dans les engagements en matière de ressources;
- accroître la rapidité d'exécution des mesures; et
- protéger la continuité des affaires et le commerce.

Le groupe de travail a commandé un inventaire et une analyse des lacunes des activités de santé animale. Une analyse des modèles existants à l'échelle nationale et internationale est également en cours. Les résultats de ces deux initiatives serviront à déterminer les critères clés pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance de la santé animale au Canada.

Susan Fitzgerald au nom du Conseil d'administration de l'ACPV-CASV.

Mission : Être une voix réactive et proactive pour les vétérinaires œuvrant dans l'industrie porcine au Canada.